



Traité Maasser Chéni

Michna 3 - Chapitre 5

כֶּרֶם רַבָּעִי,
בֵּית שְׁפָמָאִי אֲוֹמְרִים: אֵין לוֹ חַמְשׁ וְאֵין לוֹ בָּעוֹר;
וּבֵית הַלְּל אֲוֹמְרִים, יֵשׁ לוֹ.
בֵּית שְׁפָמָאִי אֲוֹמְרִים: יֵשׁ לוֹ פְּרַט וְיֵשׁ לוֹ עֻזְלּוֹת,
וּבְעִנְיִים פּוֹדֵין לְעַצְמָן;
וּבֵית הַלְּל אֲוֹמְרִים, כָּלּוֹ לְגַת:

Les fruits de la vigne de la quatrième année ne sont soumis ni au [paiement du] cinquième ni à l'élimination selon Beth Chamaï, mais Beth Hillel dit qu'ils le sont. Beth Chamaï dit : le droit [des pauvres] aux grains isolés et au grappillage s'y applique et les pauvres doivent les racheter pour eux-mêmes, mais Beth Hillel dit : tout va au pressoir.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions